



NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2008/011

Genève, le 13 février 2008

CONCERNE:

ETHIOPIE, GABON, GUINEE, MOZAMBIQUE, NEPAL, NIGERIA,
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO, RWANDA,
SOMALIE, SOUDAN, SRI LANKA, SWAZILAND ET TCHAD

Recommandation de suspension du commerce

1. A sa 14^e session (La Haye, 2007), la Conférence des Parties a adopté le *Plan d'action pour le contrôle du commerce de l'ivoire d'éléphant*, dont le point 2 requiert du Secrétariat qu'il distribue un questionnaire demandant des informations concernant le contrôle du commerce de l'ivoire. Ce questionnaire a été envoyé aux Parties avec la notification n° 2007/029 du 17 septembre 2007.
2. Le plan d'action demandait le renvoi des questionnaires avant le 31 décembre 2007. La Conférence des Parties a adopté la mesure suivante au cas où un Etat d'aire de répartition d'éléphant n'aurait pas envoyé de réponse:

Si, au 31 décembre 2007, un Etat d'aire de répartition d'éléphant n'a pas soumis le questionnaire mentionné ci-dessus au point 2, le Secrétariat envoie aux Parties une notification les informant que la Conférence des Parties leur recommande de ne pas autoriser le commerce de spécimens d'espèces CITES avec ce pays – cette recommandation restant en vigueur jusqu'à ce que le Secrétariat reçoive le questionnaire dûment rempli.
3. Le Secrétariat a envoyé des rappels concernant cette disposition à tous ces Etats en décembre 2007.
4. Les Etats suivants n'ont pas soumis le questionnaire rempli: Ethiopie, Gabon, Guinée, Mozambique, Népal, Nigéria, République démocratique du Congo, Rwanda, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Swaziland et Tchad.
5. En conséquence, le Secrétariat informe les Parties que conformément au point 6 du plan d'action adopté par la Conférence des Parties, elles ne devraient plus, jusqu'à nouvel avis, autoriser le commerce de spécimens d'espèces CITES avec les pays cités ci-dessus au point 4.
6. Il est rappelé aux Parties que la liste complète des Parties faisant l'objet d'une recommandation de suspension du commerce a été placée sur le site web de la CITES sous [Ressources/Listes de référence](#).